



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**



Service

Direction des Personnels de
l'Administration et de l'Encadrement
Cellule de gestion des personnels de
direction, d'inspection et psychologues

Affaire suivie par :

Sylvie RINEAU

Références

DPAE/SR

Téléphone

05 55 11 42 06

Télécopie

05 55 11 42 50

Mél :

sylvie.rineau@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 8 février 2019

La Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière de l'université

à

- Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie -
Directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de la Haute-Vienne, Corrèze, Creuse
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
du 2nd degré
- Monsieur le Président de l'Université
- Madame la Directrice territoriale du réseau Canopé
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.
- Monsieur le Délégué académique à la formation
professionnelle initiale et continue
- Monsieur le Responsable du S.A.I.I.O.
- Monsieur le Directeur Régional de l'O.N.I.S.E.P.

**Objet : Inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des Inspecteurs de
l'Education Nationale au titre de l'année 2019.**

Référence : Note de service ministérielle n°2019-012 du 30 janvier 2019 parue au Bulletin
Officiel (BO) n°6 du 7 février 2019

J'ai l'honneur de vous informer de la parution, au BO, de la note de service ministérielle
citée en référence et fixant les conditions et modalités d'inscription sur la liste d'aptitude
d'accès au corps des Inspecteurs de l'Education Nationale au titre de l'année 2019.

Peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires :

- appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou
d'orientation, ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou
de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Les conditions d'inscription sont appréciées au 01/01/2019

Les candidats ont le choix entre 4 spécialités :

1. Enseignement du premier degré
2. Information et orientation
3. Enseignement technique, options :
 - économie et gestion ;
 - sciences et techniques industrielles ;
 - sciences et techniques industrielles dominante arts appliqués ;
 - sciences biologiques et sciences sociales appliquées.
4. Enseignement général, options :
 - lettres, langues vivantes ;
 - lettres, histoire-géographie ;
 - mathématiques, sciences physiques et chimiques.

Un même candidat peut se présenter au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans ce
cas, il devra obligatoirement remplir un dossier pour chacune des spécialités ou options
demandées.



Dépôt des candidatures :

Les personnels qui remplissent les conditions ci-dessus précisées et qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale, doivent remplir un dossier **en un seul exemplaire**.

Le formulaire de demande d'inscription sur la liste d'aptitude est à la disposition des candidats sur le site www.education.gouv.fr, rubrique concours, emplois, carrières, menu personnels d'encadrement, personnels d'inspection, sous-menu inspecteurs de l'éducation nationale, autres modes de recrutement, rubrique le recrutement par la liste d'aptitude.

De plus, il appartiendra aux agents souhaitant être inscrits sur la liste d'aptitude de compléter leur demande en déposant un curriculum vitae sur le portail agent entre le 8 février et le 10 mars 2019 (date d'ouverture du portail agent).

Examen des candidatures :

Il appartient à chaque candidat de prendre contact dès à présent auprès du secrétariat de la Rectrice ou de l'Inspecteur d'académie (suivant le cas) afin d'obtenir un entretien.

Transmission des candidatures

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre les dossiers de candidature de la manière suivante :

- 1) **Adresser par mail et sans délai** (à sylvie.rineau@ac-limoges.fr), le dossier du candidat dès qu'il vous le remettra ;
- 2) **Adresser à la DPAE par voie postale** pour le **jeudi 13 mars 2019, délai de rigueur**, le dossier complet de l'agent, accompagné de votre avis circonstancié qui devra figurer sur un document annexe.

En ce qui concerne le **tableau « Etat des services »** je vous remercie de bien vouloir vous assurer :

- qu'il soit correctement complété ;
- que les services effectués soient obligatoirement totalisés.

Pour les personnels relevant de la compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale, ou les personnels affectés dans l'enseignement supérieur ainsi que les personnels détachés, il vous appartient également de **vérifier ce tableau et de le viser, avant de le transmettre à mes services**.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

P.J. :

- Dossier de demande d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale – Enseignement général – enseignement technique – Information et orientation – *annexe 1*
- Dossier de demande d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale – Enseignement du 1^{er} degré – *annexe 2*.